

INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS DES VACANCES DE NOËL

Pensez à inscrire vos enfants avant le 28/11/2025 inclus

- Du 22 décembre au 26 décembre: 1 centre de loisirs sera ouvert
 - Centre de loisirs Paul Barilliet, 27 rue du 2 décembre 1870 pour tous les enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires .
- Du 29 décembre au 2 janvier: 2 centres de loisirs seront ouverts
 - Centre de loisirs Paul Barilliet, 27 rue du 2 décembre 1870 pour tous les enfants scolarisés en écoles élémentaires et maternelles : Paul Barilliet et Louis Daguere.
 - Centre de loisirs Jules Ferry, 4 rue Jules Ferry pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles : Etienne De Silhouette et Jules Ferry.

Attention, en fonction du nombre d'enfants inscrits, nous pourrions être amenés à modifier la liste des centres de loisirs ouverts.

Aux horaires suivants :

- 7h30 à 9h30 : accueil des enfants
- 17h15 à 18h30 : reprise des enfants
- Pour les ½ journées : accueil ou reprise des enfants entre 13h et 14h

INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS POUR LES VACANCES DE NOËL

(document à remettre en mairie avant le 28/11/2025 inclus)

Nom et Prénom de l'enfant :
 Ecole fréquentée : Classe :
 Nom du parent responsable :
 Adresse :
 Tél. dom : Tél. travail :
 Mail :
 Tél. de la personne à prévenir en cas d'absence :

DATES	Lundi 22/12	Mardi 23/12	Mercredi 24/12	Jeudi 25/12	Vendredi 26/12
Journée complète					
Demi-journée matin *				FERIE	
Demi-journée après-midi *					

Merci de cocher les jours de présence de votre enfant:

DATES	Lundi 29/12	Mardi 30/12	Mercredi 31/12	Jeudi 01/01	Vendredi 02/01
Journée complète					
Demi-journée matin *				FERIE	
Demi-journée après-midi *					

*La demi-journée matin comprend l'accueil et le repas, et la demi-journée après-midi comprend l'accueil et le goûter.
 J'atteste n'avoir aucun impayé envers la ville. Dans le cas contraire, la ville se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'inscription de l'enfant, sans remboursement des droits d'inscription, tant que les sommes dues ne sont pas payées à la ville.

Date :
 Nom, Prénom et signature du responsable légal
 (Précédée de la mention "J'u et approuvé") :

	Enfants bryards scolarisés en écoles maternelles	Enfants NON bryards scolarisés en écoles élémentaires	Enfants non bryards scolarisés en écoles maternelles
Tarif forfait à la semaine avec inscription	8,75 €	17,30 €	13,10 €
Tarif forfait à la semaine hors détails d'inscription ⁽¹⁾	17,30 €	34,60 €	26,30 €

52,20 €

(1) Tarif appliqué dans le cas d'une inscription effectuée hors délai

INSCRIPTIONS AUX VACANCES SPORTIVES DE NOËL

Du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026

À retourner avant le 28/11/2025 inclus

(Programme et lieu à consulter sur brysurmarne94)

- Gymnase Marie-Amélie Le Fur de 10h00 à 12h00 pour les maternels (4 ans minimum)
- Gymnase Marie-Amélie Le Fur de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 pour les élémentaires

Inscription à la semaine :

- 1ère semaine (du 22 décembre au 26 décembre) : 4 jours
- 2ème semaine (du 29 décembre au 2 janvier) : 4 jours

Toute inscription vaut un engagement de votre part.

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué, excepté sur présentation d'un certificat médical

Nom de l'enfant :
 Prénom : Né(e) le :
 Ecole fréquentée : Classe :
 Nom du parent responsable :
 Adresse :
 Tél. dom : Tél. travail :
 Mail :
 Tél. de la personne à prévenir en cas d'absence :

SMS : J'autorise la Mairie de Bry-sur-Marne à m'envoyer des informations par SMS : OUI NON

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ?
 Si OUI merci de fournir le(s) médicament prescrit(s)

INFORMATIONS A COMPLÉTER AU VERSO



**AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES
DES "VACANCES SPORTIVES" ORGANISEES PAR LA VILLE**

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :.....

1 - Autorise mon fils, ma fille, à participer aux activités et aux éventuelles sorties organisées dans le cadre des Vacances Sportives.

2 - Atteste qu'à ma connaissance mon enfant inscrit n'a pas de contre-indication à la pratique sportive.

3 - Autorise l'éducateur responsable de l'encadrement des activités auxquelles est inscrit mon enfant à prendre sur avis médical, en cas d'accident de l'enfant, toutes mesures d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation et l'anesthésie.

4 - M'engage à payer les frais médicaux pharmaceutiques, d'hospitalisation et d'opération éventuelle.

5 - Reconnais que la ville ne pourra pas engager sa responsabilité en cas d'accident survenu pendant les trajets non encadrés en dehors des activités et pendant les absences de mon enfant même s'il est inscrit.

6 - Reconnais n'avoir aucun impavide envers la ville. Dans le cas contraire, la ville se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'inscription de l'enfant, sans remboursement des droits d'inscription, tant que les sommes dues ne sont pas payées à la ville.

7 - Droit à l'image - Je consens à la réalisation (prise de vue) et à la divulgation de l'image dans laquelle mon(es) enfant(s) apparaît dans le cadre des vacances sportives. Ces images pourront être utilisées sur tout support réalisé par la ville de Bry-sur-Marne (journal municipal, site internet, réseaux sociaux, et tout autres supports) à destination du public, sans contrepartie financière, pour tout document non commercialisé. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de mon(es) enfant(s), et ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Fait à Bry-sur-Marne, le

Signature des parents ou du tuteur
(Précédée de la mention "J'u et approuvé")

Pour de plus amples informations sur votre traitement : brysurmarne.fr



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Maint venir que Paris

Inscriptions aux Vacances sportives (4 ans minimum)
et / ou au centre de Loisirs
Vacances de NOËL

Du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026

À déposer ou à renvoyer en mairie avant le 28/11/2025 inclus

You trouverez au verso les bulletins vous permettant d'inscrire votre enfant au centre de loisirs et/ou aux vacances sportives pour les vacances de NOËL 2025.

Afin de nous permettre de prévoir le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement des enfants et de commander les repas, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner **obligatoirement** le coupon d'inscription joint **avant le 28 novembre 2025 inclus**, dernier délai.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants via le portail famille

Nous vous rappelons qu'à défaut d'inscription une famille désirant mettre son enfant au centre de loisirs, un ou plusieurs jours non prévus, devra en prévenir le service périscolaire **au plus tard la veille du jour souhaité, avant 12h ou le vendredi midi pour le lundi**.
Il sera accepté dans la limite des places disponibles sur la structure et le tarif Hors inscription sera appliquée.

Toute inscription vaut un engagement de votre part.
En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué, excepté sur présentation d'un certificat médical.

Les services périscolaires, jeunesse et sport

Calendrier des périodes d'inscriptions 2025-2026

Pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires

- Vacances de Février : Inscriptions du 5 janvier au 23 janvier 2026

- Vacances de Printemps et Pont du vendredi 15 mai : Inscriptions du 9 mars au 27 mars 2026

- Vacances d'Eté : Inscriptions du 4 mai au 12 juin 2026

Dans le cadre de leurs missions et de leurs activités de service public, les services municipaux, placés sous l'autorité de Monsieur le Maire (responsable de traitements), peuvent avoir besoin de données à caractère personnel des usagers. Il s'agit d'informations qui permettent de les identifier ou de les rendre identifiables, comme leurs noms et prénoms.
Pour veiller sur ces données et le respect de la réglementation qui encadre leur utilisation, Monsieur Le Maire a désigné au sein de la commune un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse suivante : Commune de Bry-Sur-Marne – 1, Grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry sur Marne.

Dans le cadre de ses activités, la ville met en œuvre les traitements de données à caractère personnel mentionnés ci-après. Toute personne concernée par ces traitements dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, voire d'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de ses données. Vous pouvez les exercer en contactant le délégué à la protection des données
- par courriel à dpo@bry94.fr.
ou
- par courrier postal à Mairie de Bry-sur-Marne – à l'attention du Délégué à la protection des données – 1, Grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry sur Marne.

